



TAUX DE PRÉSENCE

Par télégramme du 28 décembre 2018, la DGPN a attiré l'attention des directions d'emploi sur la nécessité d'une présence maximale le temps de la réunion du G7, du 17 au 27 août 2019. Mécaniquement, l'établissement des prévisionnels de congés s'est compliqué, un peu plus encore.

La frustration des policiers est à son comble. L'aspiration légitime à des vacances, au regard de leur engagement, contrariée.

SENSIBILISÉE PAR UNITÉ SGP POLICE, LA DGPN ACTIONNE 2 LEVIERS :

1

DIVERSIFICATION DES RESSOURCES :

- Mobilisation d'EGPx
- Budget Réserviste garanti pour la période concernée
- Abaissement du niveau de saisine de la PJ pour baisser la sollicitation en Sécurité Publique

2

ASSOULISSEMENT DES TAUX DE PRÉSENCE :

- Observation du taux de 80% pour la seule période du 17 au 27 août, hors contraintes locales bien spécifiques (Ex : Férias)
- Allègement du taux de 10% pour les autres périodes (Hiver, Printemps, Juillet)
- Possibilité d'un nouvel assouplissement dès l'aboutissement du dispositif policier lié au G7

UNITÉ SGP POLICE ATTEND LA RÉPERCUSSION DE CES INSTRUCTIONS :

- ▶ Maintenir les congés déjà prévisionnés
- ▶ Acter des congés supplémentaires aux prévisionnels, en nombre ou en durée, selon les besoins exprimés



LA CIRCULAIRE DE 2014 SUR LE « PRÉVISIONNELS DE CONGÉS DE 2014 » GÈNÈRE TROP DE PROBLÈMES. UNITÉ SGP POLICE DEMANDE SON RÉEXAMEN !



01-02-2019